

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

4 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 4 février 2019 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, madame Sonia Bérubé et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Le conseiller monsieur Serge Leblanc est absent.

La conseillère madame Nicole Côté est absente.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Cinq (5) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation du paiement cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour une somme de 830.33 \$;
 - 4.3 Autorisation du paiement pour le 2^e versement pour l'élaboration de la politique familiale municipale pour une somme de 2 500 \$ tel qu'autorisé par la résolution 2017-04-62 et subventionné par le ministère de la Famille;
5. Dérogation mineure 2018-15001 déposée par M. Yvon Page du 154, rue de la Mer;
6. Mandat au service de génie de la MRC de La Matanie affilié avec la FQM pour la préparation de plans, devis et appel d'offres pour la réalisation de travaux programmés dans la TECQ;
7. Mandat au service de génie de la MRC de La Matanie pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour la réalisation de travaux de réparation de cages de roches à la prise d'eau potable;
8. Le Conseil du Club des 50 ans et Plus demande de réévaluer la proposition de la location de la salle considérant le travail acharné des bénévoles (CA) pour réussir à ramasser des fonds pour défrayer les coûts fixes que doit assumer ledit Club pour rendre la salle accessible à tous pour les activités, les réunions du Conseil municipal et des comités;
9. Demande du Comité de développement de Grosses-Roches à savoir s'il y avait possibilité d'avoir une entente de 3 ans (2019-2020-2021)pour

l'utilisation du Café du havre durant les périodes estivales et compte rendu de la rencontre du conseil municipal avec les organismes et comités et des demandes d'aides financières pour certains projets;

10. Demande de M. Éric Coulombe et Mme Amélie Langlois pour un appui contre le registre des armes à feu;
11. Orientation pour le traitement des matières organiques;
12. Varia;
 - a) Prendre des informations sur la possibilité d'acquérir une partie de terrain de la cour d'école auprès de la commission scolaire pour des projets d'aménagement;
 - b) Ajout d'équipement pour l'achat regroupé de la remorque pour mettre la cage en aluminium pour les travaux en tranchée;
 - c) Fermeture du compte # 506070 pour le projet d'assainissement des eaux usées.
13. Correspondance;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

2019-02-27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

2019-02-28 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

ADOPTÉE

2019-02-29 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2019

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 janvier 2019;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 janvier 2019.

ADOPTÉE

2019-02-30 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 4 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR :

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 15 janvier au 4 février 2019, pour un montant de 160 515.73 \$ numéroté consécutivement de 3226 à 3237 pour les chèques de payes et de 4764 à 4790 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

2019-02-31 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – RENOUELEMENT COTISATION 2019 – FACTURE # 16380

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Association des directeurs municipaux du Québec facture # 16380–880.33 \$
Renouvellement annuel à l'ADMQ et assurance

ADOPTÉE

2019-02-32 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – MRC DE LA MATANIE – 2^E VERSMENT POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE – FACTURE # 10457

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- MRC de la Matanie # 10457 – 2 500.00 \$
Élaboration d'une politique familiale municipale
Projet coordonné par la MRC et subvention par le ministère de la Famille

ADOPTÉE

2019-02-33 DÉROGATION MINEURE 2018-15001 154, RUE DE LA MER - APPROBATION

Considérant la demande formulée par monsieur Yvon Page pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 154, rue de la Mer à Grosses-Roches (lot 3 169 410);

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date 23 janvier 2019;

Considérant qu'un avis a été publié sur le territoire de la municipalité le 14 janvier 2019, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil accorde une dérogation mineure numéro 2018-15001 visant à :

- 1) Permettre une marge de recul latérale de 0.12 mètre pour le mur et la toiture de la véranda avant au lieu du minimum requis de 1.50 mètre. Le débord de la toiture de la véranda sera coupé et modifié afin que celui-ci soit égal avec le mur de la véranda.

Note : Cette demande ne dispense pas le propriétaire des exigences du Code civil du Québec notamment au niveau des droits de vue. Le propriétaire devra aussi voir à faire les modifications nécessaires afin de respecter les exigences du Code civil du Québec.

ADOPTÉE

2019-02-34 MANDAT DU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATANIE POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉPARATION DES CAGES DE ROCHES À LA PRISE D'EAU POTABLE

Considérant qu'il y a des cages de roches endommagées dans la rivière près de la prise d'eau potable;

Considérant que la municipalité doit avoir obtenu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour faire les travaux de réparation ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE la municipalité de Grosses-Roches mandate le service de génie de la MRC de La Matanie pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation desdits travaux auprès du ministère.

QUE la municipalité de Grosses-Roches autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite demande.

QUE la municipalité de Grosses-Roches demande à être exemptée des frais exigibles pour le dépôt de la demande d'autorisation ministérielle considérant qu'elle fait partie des municipalités dévitalisées.

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Sylvain Tremblay se retire des délibérations pour la prochaine résolution considérant qu'il fait partie du conseil d'administration du Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches.

2019-02-35 PROPOSITION D'UNE ENTENTE DE 2 ANS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE la municipalité de Grosses-Roches propose au Club des 50 ans et Plus de Grosses-Roches une location sur une période de deux (2) ans pour une somme de 175.00 \$ par mois.

QUE selon le contrat de location la municipalité pourra utiliser la salle pour ses réunions, les réunions de ses comités ainsi que pour réaliser à l'occasion quelques activités pour la population lorsque ledit Club n'aura pas d'activités de prévues.

QUE madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2019-02-36 AUTORISATION DONNÉE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GROSSES-ROCHES POUR L'UTILISATION DU CAFÉ DU HAVRE DU 119, RUE DE LA MER SUR TROIS (3) ANS

Considérant que le Comité de Développement de Grosses-Roches désire exploiter le Café du Havre durant la saison estivale afin d'y faire des activités et de vendre divers produits pour satisfaire la clientèle;

Considérant que cela demande beaucoup de préparation et d'investissement en temps et autres chaque année et qu'il serait préférable d'avoir une entente de trois (3) ans afin de permettre audit Comité la réalisation d'activités ou de développement qui pourraient s'échelonner sur plusieurs années;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE la municipalité de Grosses-Roches accepte que le Comité de Développement de Grosses-Roches utilise le Café du Havre situé au 119, rue de la Mer pour les trois prochaines saisons estivales (2019-2020-2021) pour la réalisation d'activités et vente de divers produits.

QUE la municipalité se réserve le droit d'utiliser l'immeuble en tout temps pour l'organisation d'activités s'il y avait lieu.

QU'aucune modification de l'immeuble ne soit réalisée sans l'accord de la municipalité.

QUE la municipalité ne se tient pas responsable des inventaires de produits ou équipements appartenant au Comité de Développement qui se trouve sur les lieux.

QUE l'électricité durant l'utilisation de l'immeuble sera à la charge du Comité de Développement.

QU'avant chaque saison une personne du comité doit être nommée comme responsable pour assurer le lien avec la municipalité et s'assurer que tout se passe bien.

QUE ledit Comité s'assure d'avoir tous les nécessaires pour la vente des produits offerts;

QUE la municipalité se réserve le droit de mettre fin à l'entente si elle juge que la gestion du Café du Havre n'est pas appropriée aux orientations du site qui se veut un lieu d'accueil pour la population et les touristes.

ADOPTÉE

2019-02-37 LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

Considérant que l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Considérant que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

Considérant que l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Considérant que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Considérant qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82 % des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Considérant que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars, vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Considérant que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées; en santé mentale par exemple;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la municipalité de Grosses-Roches exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

QUE le conseil de la municipalité de Grosses-Roches demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

QUE le conseil de la municipalité de Grosses-Roches propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec ainsi qu'au député de Matane-Matapédia.

ADOPTÉE

2019-02-38 DÉPOSER UNE DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE LA COUR D'ÉCOLE

Considérant que la cour d'école n'est plus utilisées depuis plusieurs années;

Considérant que la municipalité souhaiterait aménager un espace de terrain pour un parc récréatif permettant un air de repos, des jeux pour les enfants et autres activités;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

Que la municipalité de Grosses-Roches dépose une demande auprès de la Commission scolaire des Monts-et-Marées afin de savoir s'il y avait possibilité d'acquérir une partie de terrain de la cour d'école afin d'y faire un parc avec des aménagements pour des activités récréatives.

ADOPTÉE

**2019-02-39 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'AJOUT
D'ÉQUIPEMENTS POUR LA REMORQUE EN ALUMINIUM**

Considérant que les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et Grosses-Roches se sont mis ensemble pour faire l'achat d'une remorque en aluminium pour mettre la cage pour les travaux en tranchée;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une roue de secours, 1 pied sur roulette et attaches;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense additionnelle de 350.00 \$ pour l'ajout desdits équipements pour un total de 4 199.50 \$ incluant les retours de taxes et divisé par les cinq (5) municipalités participantes à l'achat regroupé. Donc, la municipalité versera à la municipalité de Saint-Adelme la somme de 839.90 \$ pour la participation financière de la municipalité pour l'achat de la remorque.

ADOPTÉE

**2019-02-40 FERMETURE DU COMPTE # 506070 DU PROJET
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES À LA CAISSE
POPULAIRE DE LA MATANIE**

Considérant que le projet d'assainissement des eaux usées est terminé et qu'il n'y aura plus de transactions sur ce compte;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches avise la Caisse Populaire de La Matanie de fermer le compte # 506070.

QUE la municipalité autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents nécessaires pour la démarche pour et au nom de la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS : Début : 19h55 Fin : 20h05

Questions soulevées :

Registre des armes à feu et coupe de bois abusive sur le territoire.

2019-02-41 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la séance, il est 20h05.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Je soussignée Victoire Marin, mairesse, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

*Victoire Marin
Mairesse*